



Séance de la CLDR

Mercredi 17.06.26, Visite de terrain à Habay-la-Vieille



Participants (16) :

Membres de la CLDR

12 personnes (Voir liste en annexe) – 15 excusés

Dont, pour le Collège : Maria VITULANO (Présidente de CPAS)

Invités (4)

Comité de village de Marbehan : Eric BEHIN (membre du comité)

Commune : Carlo UGHI (Agent relais)

FRW : Clémentine DESCAMPS et Nicolas LECUIVRE (Agents de développement)

INTRODUCTION

Les membres de la CLDR se sont retrouvés devant l'Administration communale de Musson pour le départ d'une visite de terrain sur la commune de Habay. L'objectif de cette visite de terrain est de permettre à la CLDR de visiter des espaces présentant des similarités avec les premiers projets du PCDR (aménagements, objectifs, taille, ...) et d'échanger avec un comité villageois actif. Deux arrêts sont effectués à Marbehan et Habay-la-Neuve. Les membres disposent chacun d'un porte document reprenant des informations sur les différents projets et une feuille blanche leur permettant de prendre des notes.

Ordre du jour

1. Visite de la fontaine de Marbehan
 - * Actualités sur le projet de Willancourt
 - * Informations sur le projet d'aménagement de la fontaine à Marbehan
 - * Rencontre avec Eric Behin (Comité de village)
2. Visite du parc du Chatelet à Habay-la-Neuve
 - * Découverte des différents aménagements réalisés autour du site de l'étang
 - * Discussions en plénière sur les idées inspirantes
3. Divers
 - * Calendrier 2026 : lancement du budget participatif

FONTAINE DE MARBEHAN

Visite de la salle de village et de ses abords

Lien avec le projet de réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt (2025)

- * Le projet de création d'une maison multiservices à Willancourt a été approuvé par le Gouvernement wallon en décembre 2025.
- * L'objectif est de disposer d'un lieu de rencontre vivant et dynamique permettant aux habitants de se retrouver pour de petits événements, mais aussi pour y initier de nouvelles activités ; et notamment y rendre accessible des services sociaux et culturels.
- * Tout comme à Willancourt, la fontaine de Marbehan est une infrastructure villageoise de petite taille, centrale et prenant place au sein d'un bâtiment historique.
- * Un appel d'offre pour la désignation d'un auteur de projet est en cours.

Le projet de réaffectation de la fontaine de Marbehan en salle de village (2012)

Un intérêt social et patrimonial

- * Inauguré en 2012, le projet provient d'une demande exprimée par les habitants du village lors des consultations réalisées dans le cadre de la première opération de développement rural et confirmée par la commission locale de développement rural (CLDR).
- * Cette réaffectation avait pour but de faire de l'ancien lavoir un lieu d'animation et de convivialité pour les villageois, tout en préservant l'intérêt patrimonial du bâtiment.
- * La réaffectation s'est traduite par la rénovation intérieure et extérieure du lavoir classé, la construction d'une annexe contemporaine - qui respecte l'intégrité du volume originel - accolée à la façade arrière pour accueillir des pièces de service et l'aménagement d'une placette devant le bâtiment. Un petit jardinet et une piste de pétanque complètent le site.
- * Cette rénovation a dû se faire dans le respect scrupuleux des mesures de classement, ce qui a augmenté sensiblement les coûts (300.000 euros).
- * Désormais, le bâtiment se compose d'une salle d'environ 40m², d'une petite cuisine, de sanitaires et d'une pièce de rangement. L'espace de convivialité à l'avant du bâtiment a été aménagé avec un mobilier public sobre (bancs, poubelles). L'espace vert à l'arrière est entretenu et a fait l'objet de petits aménagements (cabane en saule, piste de pétanque).

Questions | Réactions

Echanges avec Eric Behin, membre du comité de village

Quelles sont les modalités de gestion de la salle ?

- * Dès la mise en œuvre du projet, la Commune d'Habay souhaitait que la salle soit gérée de manière participative. Un appel a été lancé dans le village et une réunion organisée pour recruter des habitants motivés.
- * Depuis 2012, la salle de village est donc gérée et animée par un comité composé d'habitants (ASBL composée de 3 administrateurs et de 8 membres actifs). Le comité est resté le même depuis le début. Chaque membre exerce une fonction spécifique.

Quelle est la place de la Commune ?

- * La Commune reste propriétaire de la salle. Une convention solide a été établie entre l'asbl et la Commune d'Habay. Celle-ci a le droit de vote à l'assemblée générale. Elle apporte également son aide ponctuellement en cas de problème extérieur ou de travaux. L'asbl lui verse 1 euro symbolique pour la location annuelle.

Quels types d'activités sont organisées dans la salle ? Pour quel public ?

- * Activités régulières : Club d'impro, Groupe garnissage chaises, cours de chant, café-théâtre, Expositions, locations privées familiales, ...
- * Dans le cas de la fontaine, les activités sont limitées à max. 30 à 40 participants. Le village de Marbehan (1000 habitants) compte également d'autres salles plus grandes (KAPP, foot, deux écoles, ..), mais leur diversité de taille et d'usages leur permet de ne pas se faire concurrence.
- * Activités interdites : logements, locations pour les personnes mineures (dans ce cas, il faut une responsabilité d'un des parents) .
- * Un ROI permet de cadrer les différentes activités.

Au niveau énergétique, qu'en est-il de l'isolation et du mode de chauffage ?

- * Etant donné le classement du bien, l'isolation du toit a été faite par l'extérieur afin de garder la structure originelle en bois apparente. Et les murs en pierre ne sont pas isolés (pierre, calcaire) de l'intérieur. Il fait donc très froid en hiver dans la salle.
- * Le chauffage initial était électrique, mais les coûts étant trop importants un poêle à pellet a été installé.
- * À noter que la Commune prend en charge le coût de l'électricité.

Quel est le prix de location appliqué ? Est-il tout compris ?

- * Le prix de location est de 110 euros / jour de location. Ce prix n'inclut pas les charges. À chaque location, un relevé est fait (électricité, pellet, ...) et les locataires paient un surplus en fonction de leur consommation. Une caution de 100 euros est demandée.
- * Le bâtiment n'étant pas chauffé en hiver en dehors des locations, un tarif préférentiel (90 euros à la place de 110) est appliqué en hiver pour couvrir les dépenses plus importantes liées aux charges du 01/12 au 31/03.
- * La salle est mise à disposition gratuitement pour les activités culturelles réalisées sans entrée payante (exposition, ...)
- * La Commune en tant que propriétaire peut bénéficier de la salle gratuitement à 3 occasions/an.
- * Le nettoyage est à charge des utilisateurs de la salle. Une fois par an le comité organise un grand nettoyage de la salle et de ses extérieurs et se retrouve autour d'un bbq en fin de journée.
- * Les espaces extérieurs sont accessibles à tous gratuitement. Les sanitaires ne sont pas accessibles pour les personnes qui utilisent ces espaces sans réservation.

Un tarif préférentiel est-il appliqué pour les habitants de la commune ou du village ?

- * Non, c'est le même tarif pour les villageois que pour les extérieurs. Le comité ne voulait pas que les réservations passent par des habitants pour avoir un tarif préférentiel et non par les locataires réels. C'est un choix du comité.

Au niveau financier, qu'est ce qui est pris en charge par l'asbl ? le modèle est-il viable ?

- * Le mobilier a été acheté par l'asbl, grâce à un subside communal de 10.000 euros (remboursé de moitié). Grâce au partage de matériel entre associations (tonnelles, ...), certains achats ont pu être évités. De plus, le bâtiment ne permet pas de stocker beaucoup de choses car il dispose que d'un petit espace de réserve. Le reste est stocké chez les membres du comité.
- * En tant que locataire, l'asbl doit prendre également différents types d'assurances (RC, ...).
- * Le bénéfice annuel est d'environ 1000 euros (retrées de 5000 euros et charges de 4000 euros).

Éléments négatifs | points d'attentions

- * Mur monologique = remontée d'humidité !
- * Chauffage électrique, faible isolation = coût augmenté en hiver.
- * Cuisine ronde ne permet pas d'ouvrir simultanément des tiroirs adjacents.
- * Pas d'ouverture directe vers l'espace vert.

À retenir | Bonnes pratiques

- * **Importance de la gestion participative** et notamment de la création d'une asbl spécifique pour la gestion d'une salle >>> En cas de gestion par une asbl villageoises, il est important d'avoir une convention solide avec la Commune.
- * **Prise en compte du patrimoine** : nécessité de s'adapter au volume entraine des difficultés et des surcoûts (notamment énergétique, annexes, velux si pas possible de créer de nouvelles ouvertures) >>> Equilibre entre sobriété, utilité et fonctionnalité à trouver.
- * **Importance de la sécurité** et d'utiliser intelligemment les contraintes (exemple du muret avec banc à l'avant qui permet de sécuriser l'avant de la salle, parking le long de l'espace vert, ...).
- * Le **respect du règlement** doit faire l'objet d'un suivi régulier et de mesures adaptées en cas de non-respect.

En images





PARC DU CHÂTELET

Balade autour de l'étang à la découverte des aménagements

Lien avec les projets du PCDR

Les deux prochains projets prévus à la programmation triennale étant des projets de création d'espace de convivialité avec une dimension environnementale importante (soit à valoriser soit à créer), il est proposé à la CLDR de découvrir les divers aménagements réalisés récemment par le PNHSFA et la Commune de Habay autour du parc du châtelet (tables, plaine de jeux, observatoire, ponton, caillebotis, toboggan, ..) afin de voir ce qui pourrait être inspirant et/ou reproductible à l'échelle de Willancourt et de Mussy-la-Ville :

- * M-2.03 Création d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt
- * M-1.02 Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville

Au niveau touristique et patrimonial, les aménagements peuvent également faire écho à d'autres projets du PCDR, comme :

- * I-1.02 Valorisation du patrimoine industriel local et appui au développement du musée minier
- * I-2.04 Opération de mise en valeur du patrimoine local
- * M-3.04 Création de parcours d'observation du paysage et de la vie sauvage

Le projet d'aménagement du Parc du châtelet à Habay-la-Neuve (2025)

Le Parc du Châtelet, situé à Habay-la-neuve, est un véritable écrin de verdure au cœur de la commune, enlaçant un étang paisible et offrant un cadre idéal pour la détente, la promenade et le loisir en pleine nature. Ce parc, devenu propriété communale en 1974, est en accès libre. Plusieurs propositions de loisirs y sont développées :

- * **Patrimoine** : Le parc abrite un arboretum, une centrale hydroélectrique, un bunker de 1935 et l'Hôtel du Châtelet, récemment réaffecté pour accueillir des services publics (CPAS, maison de village, salles communales).
- * **Activités** : Des installations sportives (tennis, mini-golf) et des zones récréatives (plaine de jeux, toboggan installé dans un dénivelé naturel,..) sont accessibles toute l'année.
- * Il abrite également une **caféteria**, très prisée lors des apéros-concerts estivaux.



Depuis peu, de nouveaux aménagements ludiques et pédagogiques ont été installés :

- * **Espaces récréatifs et éducatifs** : De nouveaux modules ont été installés, incluant un observatoire, une plateforme de 25 m² suspendue au-dessus de l'étang, un kiosque géologique, des passerelles et un chemin sur caillebotis permettant de traverser une zone humide. Des panneaux didactiques, accompagnés d'un QR-code interactif, enrichissent encore l'expérience en proposant une immersion sonore et musicale
- * **Parcours artistique** : Le site intègre un sentier jalonné de sculptures animalières en bois de l'artiste Henri François Bontemps, mettant en valeur la faune locale.

Ce récent projet d'aménagement, porté par le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier (PNHSFA) et la Commune de Habay, a bénéficié d'un soutien financier de la Wallonie dans le cadre de la 3e place de la candidature de la Forêt d'Anlier au label Parc national. L'investissement est de l'ordre de 400 000 euros dont près de 80% couverts par des subsides. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise TVB de Bastogne. Le bureau AW Architectes de Marche-en-Famenne a assuré la conception et le suivi.

En images





Echanges et réflexions de la CLDR

M-2.03 Création d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt

Aménagements inspirants : caillebotis avec petite plage ou ponton sur la zone humide du ruisseau du Prire, abris avec un espace pique-nique (plus pratique et accessible PMR que celui d'Habay), parcours ludique (panneaux didactiques avec informations et petits jeux en lien avec la biodiversité, utiliser les arbres et le dénivelé du terrain pour créer un parcours ludique, circuit vélo, ...), sculptures,... >>>

Importance du choix de l'auteur de projet qui doit être également paysagiste.

M-1.02 Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville

* Aménagements inspirants et reproductibles :

- Aménagements ludiques : espace jeux naturels et bien intégrés (modules de jeux en bois pour différents âges, toboggan sur dénivelé, piste de pétanque, jeu grandeur nature)
- Commodités : aménager un petit local avec WC et auvent (possibilité de faire un bar en été), tables de pique-niques, espace BBQ, ...),
- Aménagements de circulation : créer un circuit, passage caillebotis, petit pont, créer une zone d'accès au ruisseau
- Aménagements pédagogiques : panneaux didactiques

* Dimension culturelle : créer un amphithéâtre de verdure, installer des sculptures,...

* Enjeu de donner un cachet plus naturel à la zone : travail important sur les plantations pour végétaliser la zone, nécessaire pour lutter contre les vagues de chaleur et limiter l'impact du projet sur le voisinage + *Importance du choix de l'auteur de projet qui doit être également paysagiste.*

I-1.02 Valorisation du patrimoine industriel local et appui au développement du musée minier

M-3.04 Création de parcours d'observation du paysage et de la vie sauvage

- * Intégrer les spécificités des lieux visés (dénivelé, patrimoine, attractivité, accessibilité, ...). Le toboggan intégré serait également très intéressant à ce niveau (bois de musson dans la cuestas)
- * Importance de l'accessibilité PMR (rampes, bancs le long des parcours pédestres, ...)
- * Projet en cours avec le PNdG pour le développement d'une balade entre Halanzy et Musson autour du patrimoine minier >>> Rudolf et le PNdG viendront présenter le projet en CLDR en temps voulu.

DIVERS

Calendrier 2026

- ☐ **Lancement du budget participatif le 24/08/2026**
 - Réunion d'informations le 16/09/26 à la Maison de Village de Signeulx
 - CLDR/comité de sélection du BP en octobre
- ☐ **Hiver 2026**
 - Présentation du travail de l'auteur sur l'avant-projet de MM à Willancourt



Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Clémentine DESCAMPS | Nicolas LECUIVRE
Agents de développement

Opération de
Développement
Rural

MUSSON 2035



ANNEXE

LISTE DE PRÉSENCE 17/06/2026

Participants (12/34)

	Nom	Prénom	Village
Mme	BERTAUX	Sylvie	Mussy-la-Ville
Mme	BERTRAND	Corinne	Baranzy
M.	DEBERGH	Michael	Musson
Mme	GERARD	Marie-Louise	Musson
M.	JENICOT	Henri	Baranzy
Mme	KLEKER	Fabienne	Willancourt
Mme	LEWYLLIE	Valérie	Musson
Mme	MAQUA	Caroline	Willancourt
M.	MAQUET	Jacques	Baranzy
M.	NOBEN	Rudolf	Musson
M.	VAN DE WOESTYNE	Georges	Mussy-la-Ville
Mme	VITULANO	Maria	Musson

Excusés (15/34)

	Nom	Prénom	Village
Mme	ADAM	Florence	Baranzy
M.	ARNOULD	François	Musson
Mme	BERTRAND	Corinne	Baranzy
Mme	GODARD	Hélène	Willancourt
M.	HAUSMAN	Geoffrey	Baranzy
M.	HENRION	Marc	Musson
Mme	HEYARD	Nathalie	Mussy-la-Ville
Mme	MAIRESSE	Harmony	Willancourt
Mme	RENAUT	Jenny	Baranzy
Mme	RIDOLE	Rachelle	Mussy-la-Ville
Mme	ROSSIGNON	Marylène	Musson
M.	ROSSIGNON	Jean-Paul	Musson
Mme	VANDEVELDE	Christine	Willancourt
M.	TREBOSEN	Bernard	Mussy-la-Ville
M.	WEBER	André	Signeulx

Démissions (2)

	Nom	Prénom	Village
Mme	GERARD	Muriel	Baranzy
M.	MERVEILLE	Arnaud	Mussy-la-Ville



Invités (4)

	Nom	Prénom	Organisme
M.	BEHIN	Eric	Fontaine de Marbehan
Mme	DESCAMPS	Clémentine	FRW
M.	LECUIVRE	Nicolas	FRW
M.	UGHI	Carlo	Commune de Musson

